

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-07-10-030
Séance du 10 juillet 2020

Date de convocation : 4 juillet 2020

Date d'affichage de la convocation : 4 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-neuf heures cinquante minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel compte tenu de la crise sanitaire au sein de la salle polyvalente, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Franck GENILLON, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Christian PRADIER, Jean-Luc CHARVET, Laurence RAVEROT, René BERTRAND, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Inès DUBOIS, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Albane COLIN

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Christian GUILLEMOT, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Irène TOST, Manon RIGOLLIER, Bertrand GUILLET

ABSENTS : -

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BELAIR

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Pouvoirs : 6

Objet : Vœu

Rapporteur : Romain DAUBIÉ

Monsieur le Maire expose que suite à la crise sanitaire liée au COVID 19, la poste de Montluel a été fermée pendant une longue période et que depuis le 11 mai, le bureau fonctionne sur des horaires restreints qui pénalisent l'accès à ce service public notamment par les usagers les plus fragiles. Monsieur le Maire précise que par courrier en date du 17 juin 2020, il a demandé au directeur de secteur de faire le nécessaire pour un retour à la normale le plus rapide possible, en soutenant notamment aux agents de la poste favorables à cette action.

Le 23 juin, le Directeur de secteur a informé la collectivité qu'il essaierait d'ouvrir le bureau de poste du lundi au samedi, à l'exception du mardi.

Même si la commune se satisfait de cette action du directeur de secteur, elle émet le vœu d'un retour à la rapide à la normale, indispensable aux usagers de la Poste qui doit rester un service public de proximité, au service des populations et des collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité de 26 voix :

- **ADOpte ce vœu qui sera transmis au bureau de poste de Montluel ainsi qu'à la direction régionale de la poste.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à la majorité

Pour : 26

Abstentions : 3 Albane COLIN, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Pour extrait certifié conforme, je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur

Le Maire
Romain DAUBIÉ

Le Maire
Romain DAUBIÉ